MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat

PENSEZ A DEMANDER LE PRELEMENT AUTOMATIQUE POUR LE PAIEMENT DE VOTRE PROCHAINE REDEVANCE

Type de contrat : **REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Pour la commune de :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **LA CCVT** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **LA CCVT**.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA
FR 90 ZZZ 505797

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :
Adresse :

Code postal :
Ville :
Pays :
N° SIRET :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :	**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE THONES**
Adresse :	4 RUE DU PRE FOIRE
Code postal :	74230
Ville :	THONES
Pays :	FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (**IBAN**)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (**BIC**)

à :
Le :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

*En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par **LA CCVT**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec **LA CCVT.***

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.